

5G : la France appelle à l'expérimentation dans la bande 26 GHz

Le lancement commercial des services 5G à horizon 2020 approche. Mais la France, qui s'est dotée d'une [feuille de route](#), n'est pas en avance.

Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, et Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État chargé du Numérique, le savent. Ils lancent, du 31 janvier au 31 mars 2019, avec le régulateur des télécoms (Arcep), un appel à création de plateformes d'expérimentation 5G ouvertes à des tiers dans la bande 26 GHz.

« La bande 26 GHz a été identifiée en Europe par le Groupe pour la politique de spectre radioélectrique (RSPG, Radio Spectrum Policy Group) comme bande « pionnière » pour la 5G. Le Gouvernement et l'Arcep souhaitent donc aujourd'hui y encourager les tests en situation réelle. Raison supplémentaire de multiplier ces tests : ces bandes millimétriques n'ont jusqu'à présent jamais été utilisées pour des réseaux mobiles », ont déclaré les ministres.

La bande de fréquences 26 GHz est aussi la moins rapide à libérer par rapport aux deux autres [1,4 Ghz et 3,4-3,8 Ghz] identifiées pour la 5e génération de communication mobile.

Technologies et Services

L'appel cible différents acteurs économiques : d'une part, ceux qui veulent tester de nouveaux usages potentiels de la 5G. D'autre part, ceux qui souhaitent obtenir des fréquences sur la bande 26 GHz pour établir leur plateforme d'expérimentation et l'ouvrir à des tiers. En contrepartie de cette ouverture d'infrastructures, ils pourront : obtenir une autorisation d'utilisation de ces fréquences, dans la limite de trois ans ; effectuer des tests dans un cadre assoupli (« bac à sable » réglementaire) ; gagner en visibilité.

Ces mesures visent à ouvrir le marché à des « entreprises innovantes de technologies et de services », indique Bercy. Le gouvernement et le régulateur ambitionnent ainsi de « lever deux freins à l'innovation : le coût et les compétences techniques nécessaires à l'installation de ces réseaux ». Des ressources dont disposent les opérateurs et les grands groupes industriels intéressés par la 5G et ses usages (robotique, télémédecine, IoT...).

Les entreprises qui souhaitent développer une plateforme ouverte d'expérimentation 5G doivent renseigner un formulaire de demande sur le site de l'Arcep. Celles qui veulent [tester des cas d'usage](#) 5G doivent faire de même sur le site gouvernemental dédié.

(crédit photo : VisualHunt)